

BILAN PROFESSIONNEL

€ COÛT

Financement dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise.



CONTACT

Christine EYRIGNOUX
05 55 18 94 34
ceyrignoux@correze.cci.fr



OBJECTIFS

Le Bilan professionnel est un **outil efficace à mettre en place** dans le cadre d'une **politique de mobilité et de gestion des carrières**. Il est aussi un outil d'**aide à la décision**.

Servir la **politique des ressources humaines** de l'entreprise :

- Accompagner votre politique de mobilité,
- Anticiper les évolutions de carrière par un diagnostic des potentiels,
- Evaluer les écarts entre les compétences acquises et celles demandées,
- Aider à la décision dans le cas d'un changement de fonction,
- Définir les axes de progrès de vos salariés,
- Optimiser la réussite et la promotion professionnelle.



PUBLIC

Salariés.



PRESTATIONS

Le Bilan professionnel se déroule sous forme d'entretiens personnalisés, structuré en 3 phases :

La phase préliminaire :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche.

La phase d'investigation :

- Repérer ses points forts et ses axes de progrès,
- Analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles, personnelles et évaluer ses connaissances générales,
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

La phase de conclusion :

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et d'un projet de formation,
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Cette étape d'analyse et de confrontation aboutit à un projet professionnel réaliste et réalisable. Le bilan est formalisé par un document de synthèse remis au bénéficiaire et à l'entreprise, et présenté lors d'un entretien tripartite.



MODALITÉS PRATIQUES

Sur demande.

Entretien préalable d'analyse de la demande avec l'entreprise et le salarié sous 15 jours maximum.



LES +

- Connaissance des responsables ressources humaines, des besoins de recrutement, des dispositifs et des acteurs de l'emploi et de la formation.
- Accès Point Relais Conseil VAE de la CCI Corrèze.
- Connaissance des dispositifs en matière de gestion des compétences.
- Activation d'un réseau de partenaires et de ressources internes.